

APPEL A PROJETS 2021 – ANIMATION DE LA VIE SOCIALE, ET PROMOTION DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET DE LAÏCITE

Orientations :

- Développer les centres sociaux et les espaces de vie sociale, notamment sur les territoires prioritaires.
- Améliorer la qualité et développer l'offre de services des structures des centres sociaux et les espaces de vie sociale.
- Promouvoir les valeurs de la république et de laïcité.

Les aides à l'investissement

Les aides concernent à la fois les **centres sociaux** et les **espaces de vie sociale** :

- **Aide à la création, l'extension, le transfert ou la transplantation de structures existantes.**

Les locaux doivent comprendre un accueil des publics ouvert et accessible et permettre la réalisation des activités contenues dans le projet social.

L'aide inclut l'achat d'équipement (matériel et mobilier) nécessaire au fonctionnement de la structure.

- **Des travaux d'aménagement ou de rénovation de la structure ou de mise aux normes en matière d'hygiène et de sécurité.**

Les aides au projet

Aide à l'émergence de structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux et espaces de vie sociale)

Il s'agit d'une aide pour accompagner la création de structures d'animation de la vie sociale dans le cadre des conventions territoriales globales ou au regard des besoins du territoire nécessitant un soutien d'amorçage. Ces projets sont issus de besoins identifiés et de volonté d'acteurs de terrain.

Aides aux centres sociaux

- **Aides aux projets des centres sociaux.**

Il s'agit d'aides pour des actions collectives relevant des axes du projet social et visant à apporter un soutien aux publics fragilisés. Ils répondent à deux-objectifs :

- Faciliter l'accès aux droits et lutter contre la fracture numérique.
- Développer les relations inter-familiales et/ou intergénérationnelles pour favoriser « le mieux vivre ensemble ».

- **Aides aux projets relatifs au soutien à la parentalité, ainsi qu'à la participation et l'engagement des jeunes seront étudiés dans le cadre des appels à projet de ces thématiques :**

- Le Soutien à la parentalité (cf. appel à projet - axe soutien à la parentalité et appel à projet Clas).
- La participation et l'engagement des Jeunes (cf. appel à projet - axe jeunesse – axe 3 du FPT).

■ Aide au développement des postes de référent familles des centres sociaux.

Aide au développement (à 1 Etp) des postes de référents familles exerçant dans un centre social agréé.

■ Aide à l'accompagnement à la prise de fonction pour les nouveaux directeurs de centres sociaux.

Aide concernant le financement d'une formation spécifique aux nouveaux directeurs de centres sociaux organisée par la Fédération des centres sociaux.

Aides aux espaces de vie sociale

■ Aides aux projets des espaces de vie sociale.

Il s'agit d'aides pour des actions collectives qui relèvent des axes du projet social visant à :

- Faciliter l'accès aux droits et lutter contre la fracture numérique.
- Développer les relations inter-familiales et/ou intergénérationnelles pour favoriser « le mieux vivre ensemble ».

Aides aux structures, ne bénéficiant par de prestations de service

- Concernant les **structures, ne bénéficiant par de prestations de service**, possibilité d'accorder une aide aux projets dont l'objectif est l'entraide, la solidarité, le vivre ensemble, la promotion des initiatives des habitants et l'inclusion numérique.

Un partenariat doit être envisagé et construit avec la structure d'animation de la vie sociale de la zone d'influence, si elle existe.

Aide à la promotion des valeurs de la république et de laïcité

- Elle concerne toutes les actions d'information, de formation ou de sensibilisation réalisées en direction des publics bénéficiaires de l'action sociale Caf (enfants, jeunes, parents, usagers d'un centre social...) ou des professionnels qui exercent dans des structures soutenues par la Caf.